

Nous pouvons également vous recevoir dans les bureaux de notre partenaire expert-comptable

Les Arènes du Patrimoine

Acci Plus Patrimoine est membre fondateur de l'association (Loi 1901) «Les Arènes du Patrimoine». L'association a été créée en 2012 afin de mieux faire connaître notre profession, à la croisée des chemins des notaires, avocats et experts-comptables, pour optimiser le travail en commun des professions des chiffres et du droit.



Pour nous contacter:

tutelle@acciplus.net 0 800 943 343 www.acciplus-patrimoine.com

SARL ACCI PLUS PATRIMOINE au capital de 40 600 € - Siège social : 16 Rue de Verdun 30900 NIMES - Immatriculée au RCS de NIMES sous le N° 421 563 321 00072 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie financière n° 2.401.395/-0C100000806 auprès de AIG Europe S.A., sis Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE / Courtier d'assurance ou de réassurance, Courtier en opération de banque et en services de paiement : Inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 003 316 - www.orias.fr - www.-amf-france.org / Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce: Carte professionnelle n° CPI 3002 2015 000 002 676, délivrée par la CCI de Nîmes « non détention de fonds directe pour compte de tiers ».

SAS ACCI PLUS GLOBAL SOLUTIONS, au capital de 5000 € - Siège social : 16 Rue de Verdun 30 900 NIMES - Immatriculée au RCS de NIMES sous le N° 978 381 671 00012 - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie financière n° 2.401.395/-OC100000939 auprès de AIG Europe S.A., sis Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE - Inscrit à l'ORIAS sous le n° 23 0008 536 pour les activités de Conseiller en investissements financiers - www.orias.fr /www.acpr.banque-france.fr - Affilié à l'ANACOFI-CIF association agréée par l'AMF sous le n° E010618- www.amf-france.org.



La force d'un groupe à votre service



Nous accompagnons les mandataires judiciaires à la protection des majeurs depuis 25 ans

La force d'un groupe...

Notre équipe

) Des experts pour une relation durable

Partenaire privilégié de la fédération FNMJI, le groupe ACCI PLUS est un cabinet reconnu pour son expertise au côté des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

- Créé en 1998 par Gilles Laumesfelt
- > Expert en gestion de patrimoine

> 34 collaborateurs

6 000 clients

Chacun apporte le fruit de son expérience et une connaissance solide dans son domaine d'intervention. La force du groupe demeure dans la complémentarité des expertises, cela permet de garantir à tous nos clients un travail de qualité et une relation privilégiée et pérenne.

Ces valeurs que nous partageons avec l'association

CONFIANCE ENGAGEMENT ÉTHIQUE EXCELLENCE ÉPANOUISSEMENT

Notre mission

Agir au mieux et à long terme

Constitué de plusieurs sociétés qui exercent des activités spécifiques dans tous les domaines des chiffres et du droit, notre groupe est spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en placements financiers, le courtage en assurances de personnes (placement, santé, prévoyance...), le courtage en crédits immobiliers, ainsi que la transaction et la gestion immobilière.

Notre objectif

> Apporter un conseil pertinent et personnalisé

Vous accompagner dans le cadre de vos missions et vos besoins à la fois pour vos majeurs protégés et également pour votre statut professionnel. Sélectionner les solutions les plus adaptées et performantes sur le moyen et long terme en fonction de la spécificité de votre activité.

Notre expérience passée à vos côtés

> Un accompagnement des délégations départementales depuis plusieurs années

Nous avons assisté des mandataires sur des sujets spécifiques tels que :

- La représentation juridique du dirigeant dans le cadre d'un majeur protégé gérant ou associé de société (SCI, SARL)
- > L'accompagnement dans les formalités juridiques et présence en assemblées générales
- > Le cas du cumul des pensions de réversion et des aides sociales
- > Les recours sur des actes juridiques passés
- > L'accompagnement lors de successions contentieuses
- > La valorisation d'actifs immobiliers et professionnels

Mais aussi pour vous mandataires :

- Des formations délivrées par le cabinet et nos partenaires sur de nombreux thèmes (responsabilité du mandataire...)
- > Un accompagnement en qualité de témoin technique lors d'audience devant le juge

...à votre service

Conseil en gestion de patrimoine





Majeurs protégés

- > Bilan patrimonial
- Bilan retraite, avec reconstitution de carrière et optimisation de la réversion
- > Bilan successoral
- Conseil immobilier (démembrement de propriété...)
- Accompagnement dans le cadre de l'ensemble des formalités fiscales (déclaration, demandes de renseignements...)

Mandataires judiciaires

- > Optimisation fiscale et sociale de la rémunération
- > Placement de trésorerie
- Épargne salariale (intéressement / participation)
- Optimisation d'investissement immobilier personnel et professionnel
- > Calcul de plus-value immobilière et optimisation
- Optimisation des SCI sur le plan juridique et civil (maintien des droits, organisation des obligations)

Conseil en investissements financiers



- > Conseil financier
 - > Choix des supports d'investissements : actions, obligations, SCPI, SCI, OPCI et autres fonds
- > Accompagnement pour vos placements existants gérés par d'autres intermédiaires
- > Réalisation d'analyse de portefeuilles
- > Création de supports d'investissements dédiés pour particuliers et entreprises

Assurance et Prévoyance



- > Placement : assurance vie, contrat de capitalisation et produit retraite
- > Bilan social par un audit complet de votre situation
- > Complémentaire santé individuelle
- > Conventions obsèques

Thématiques spéciales mandataires :

- > Prévoyance individuelle et collective Indemnités journalières, rente invalidité, pension conjoint, rente éducation, capital maladies graves
- > Complémentaire santé Santé individuelle Madelin et santé collective
- > Assurance emprunteurs
- > Capitaux décès

Activités immobilières



- > Transaction, gestion et location
- > Évaluation de bien

ACCI PLUS x FNMJI